ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit mutuel

Question écrite n° 72316

Texte de la question

M. Alain Clary attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la procédure en cours devant la Commission européenne concernant le Livret bleu, à la suite de la plainte déposée en 1991 par l'AFB. Le Crédit Mutuel avec l'aide des pouvoirs publics a pu être partiellement entendu par les services de la Commission européenne. Or la Commission européenne vient d'annoncer sa décision : elle demande à la France de procéder à la récupération d'une « aide d'Etat » de 164 millions d'euros au titre des années 1991 à 1998, aide jugée non compatible avec le Marché commun. Le Crédit Mutuel conteste cette décision et a décidé de faire appel avec l'Etat français devant les tribunaux européens de Luxembourg. Souhaitant que le Livret bleu continue à remplir ses missions d'intérêt général - mobilisation de l'épargne populaire pour financer des secteurs prioritaires comme le logement social -, il souhaiterait connaître ses intentions et décisions en la matière.

Données clés

Auteur : M. Alain Clary
Circonscription : Gard (1re circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72316
Rubrique : Banques et établissements financiers
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 404